

# Journée thématique Douleur

**14 décembre 2018**

Maison de l'Urologie - 11, rue Viète - 75017 Paris

## MODALITES POUR VALIDER LE DPC

### Si vous êtes libéral

Vous pouvez en plus, être indemnisé de vos frais de déplacement et perte d'activité.

Démarches à suivre :

- 1- Faire au préalable votre inscription à la formation en retournant votre bulletin d'inscription et votre chèque de 150 € par courrier postal à la Maison de l'Urologie.
- 2- Créer un compte personnel sur le site [mondpc.fr](http://mondpc.fr), onglet sur la page d'accueil « créer mon compte ». Si vous possédez déjà un compte, passez directement à l'étape 3. Seuls les urologues ayant une activité libérale à plus de 50% peuvent le faire. Pour cela il faut vous munir de :
  - a. vos numéro Adéli et RPPS
  - b. une photocopie recto-verso de votre carte de professionnel de santé (carte CPS) en document word ou pdf
  - c. un justificatif du paiement de votre dernière cotisation à l'Ordre des médecins en document word ou pdf
  - d. un RIB en document PDFet suivre les instructions
- 3- Vous inscrire **avant le 14 novembre 2018 sur le site [mondpc.fr](http://mondpc.fr)**, onglet sur la page d'accueil « recherche action » en recherchant par le numéro du programme : **Journée thématique Douleur n° 40891800006**  
Puis cliquer sur « détail action DPC » puis tout en bas sur « s'inscrire », puis valider. Le montant de votre indemnisation par l'ANDPC apparait. Il est calculé en fonction des autres formations DPC auxquelles vous êtes inscrit pour 2018  
**Après le 14 novembre 2018, l'inscription sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr) ne sera plus possible et donc vous ne pourrez bénéficier d'aucune indemnisation.**
- 4- Remplir en ligne, un questionnaire d'analyse des pratiques avant le 30 novembre 2018. Il vous sera envoyé le 16 novembre par mail par [urodpc.org](http://urodpc.org) (vérifier au besoin dans vos spams si vous ne le recevez pas à cette date)
- 5- Participer à la totalité de la journée du 14 décembre, avec un **émargement obligatoire le matin et l'après-midi.**
- 6- Remplir en ligne un questionnaire d'amélioration des pratiques qui vous sera envoyé par mail fin décembre 2018 (vérifier au besoin dans vos spams si vous ne le recevez pas comme prévu)

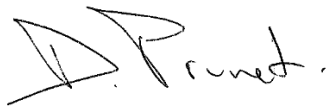
## Si vous êtes hospitalier

Vous pourrez vous faire rembourser votre inscription ainsi que vos frais de déplacement par votre administration au titre du DPC.

Démarches à suivre :

1. Faire au préalable votre inscription à la formation en retournant votre bulletin d'inscription et votre chèque de 150 € par courrier postal à la Maison de l'Urologie.
2. Faire votre demande d'indemnisation auprès de votre service des ressources humaines ou formation continue, avant votre inscription, afin d'avoir leur accord de prise en charge.
3. Communiquer à votre service des ressources humaines ou formation continue le n° d'enregistrement de la formation auprès de l'ANDPC : **Journée thématique Douleur** sous le n° **40891800006**
4. **Remplir en ligne** un questionnaire d'analyse des pratiques avant le 30 novembre 2018. Il vous sera envoyé le 16 novembre par mail par urodpc.org (vérifier au besoin dans vos spams si vous ne le recevez pas à cette date)
5. Participer à la totalité de la journée du 14 décembre, avec un **émargement obligatoire le matin et l'après-midi.**
6. Remplir en ligne un questionnaire d'amélioration des pratiques qui vous sera envoyé par mail fin décembre 2018 (vérifier au besoin dans vos spams si vous ne le recevez pas comme prévu)

N'hésitez pas à contacter notre secrétariat (mail : [afu@afu.fr](mailto:afu@afu.fr) ou 01 45 48 06 09) et à vous inscrire le plus tôt possible. **Le nombre de place est limité à 25.**



Cordialement

Denis PRUNET

Responsable administratif URODPC